



RELEVÉ DE DISCUSSION ATELIER THÉMATIQUE 3 ECO-QUARTIER : ESPACES PARTAGÉS, ESPACES PRÉSERVÉS

Participants :

Bena Jean-Paul

Bena Katherine

Bordon Jeannine

Charlier Guy

Chauvet Christine

De Temmerman Jean-Pierre

Deman Hélène

Eude Didier

Farges Monique

Gaudot Françoise

Guilcher Catherine

Guilcher Alain

Loyau Jean-Bernard

Loyau Bernadette

Paquin Roger

Perreau Jacqueline

Revenu Daniel

Spielvogel Caroline,
architecte-urbaniste, EPA Sénart

Huteau Marylin,
directrice de la communication, EPA Sénart

Delavesne Dominique,
directrice générale des services, ville de Vert-Saint-Denis

Rosso Denis,
directeur des services techniques, ville de Vert-Saint-Denis

Courtis Nataniel,
directeur de l'urbanisme, ville de Vert-Saint-Denis

Pourrain Benjamin,
La Fabrique du Paysage

Eysseric Philippe et Renaud Magalie,
Techné Cité

Déroulé de la séance

1. Rappel du contexte et de la démarche de concertation
2. Temps de présentation des aménagements proposés
3. Réflexion collective en petits groupes de travail (questionnements/approfondissement/enrichissement)
4. Temps de restitution collectif

14 interventions au total :

- 6 questionnements formulés
- 7 enrichissements proposés
- 1 remarque formulée

QUESTIONNEMENTS

1. Qui assurera et paiera l'entretien et le nettoyage du Parc ?
2. Comment éviter les dégradations après la création du Parc ? Y a-t-il du personnel de surveillance de prévu ?
3. Quel est le calendrier de réalisation du Parc ?
4. Le parc sera-t-il relié aux quartiers existants et aux nouveaux quartiers par des liaisons douces (piétons, cycles) ? Les liaisons douces traverseront-elles le parc ? Comment les piétons traverseront-ils la voie TZen pour se rendre aux Haies Fleuries ?
5. Quel est l'éclairage public prévu pour le parc ? Comment éviter les fréquentations nocturnes et à la fois assurer la sécurité des piétons qui empruntent les liaisons douces du Parc ?

REPONSES

1. La mairie prendra en charge l'entretien dans sa globalité pour les espaces verts : l'arrivée de nouveaux habitants permet aussi à la commune de percevoir de nouvelles recettes pour répondre aux besoins.
2. Les espaces naturels aménagés répondent à un besoin des habitants qui s'approprient ce lieu. Les agents en charge de son entretien et la police municipale y veilleront également. Il n'y a pas de personnel de surveillance spécifique au bois de Bréviande, pourquoi sur Balory ?
3. Les travaux d'aménagement du parc seront réalisés concomitamment à la réalisation des logements.
4. Le parc naturel et paysager sera relié au nouveau quartier et aux quartiers existants par des liaisons douces. Ces liaisons douces se prolongeront dans le Parc et permettront à tous les Verdyonisiens de profiter des nouveaux aménagements.
Pour rejoindre les Haies Fleuries, un passage pourra être aménagé au niveau du ru de Balory, la traversée des voies TZen se fera au niveau de la partie urbanisée, à l'ouest. Les nouveaux quartiers seront reliés au parc par les coulées vertes.
5. De manière générale dans des espaces naturels et dans une démarche d'éco-quartier, l'éclairage n'est pas préconisé. De plus, cela accompagne la recherche d'une maîtrise du coût de gestion/entretien. Pour assurer la sécurité sur certains cheminements (footing/liaison école/équipements sportifs...) un balisage simple et robuste du cheminement peut être étudié.

QUESTIONNEMENTS

6. Quels aménagements sont prévus pour éviter l'accès des deux-roues motorisés au parc ?
7. Comment éviter les nuisances sonores induites par la RD306 pour les habitants situés à proximité ? Y aura-t-il une protection naturelle ou autre de prévue ?



ENRICHISSEMENTS

1. Planter du mobilier urbain résistant et de qualité
2. Planter des jardins familiaux
3. Planter un boulodrome
4. Faire correspondre les aménagements aux besoins pour éviter que le parc soit à l'abandon

REPONSES

6. Différentes solutions peuvent être envisagées :
 - Créer en limite du parc des mouvements de terrain en creux qui seront plantés d'arbustes pour empêcher le passage des deux-roues.
 - Aménager des « sas » sur les cheminements sachant que s'ils empêchent les deux-roues motorisés de passer, ils vont contraindre le passage des poussettes, des fauteuils roulants et... des vélos.
7. Il y aura une distance minimale d'environ 300 mètres entre les nouvelles habitations et la RD306. De plus, les boisements existants et les aménagements paysagers projetés formeront une coupure végétale qui protégera le nouveau quartier du bruit.

REPONSES

1. Ce critère sera déterminant dans les procédures d'attribution des marchés publics qui seront lancées pour acquérir du mobilier urbain.
2. C'est prévu dans le projet.
3. Cette proposition sera étudiée avec d'autant plus d'attention si elle fait l'objet d'un besoin collectif exprimé.
4. C'était bien l'objet de cet atelier 3. Le parc va être réalisé pour les actuels habitants et ceux à venir. Il était intéressant de recevoir l'appréciation des futurs usagers du parc et d'adapter ses usages à ceux exprimés par les habitants. Les besoins exprimés tendent vers un espace naturel, avec un aspect ludique (quelques aires de jeux, espace libre pour les jeux de ballon, « boulodrome »...), des cheminements permettant le footing (+ quelques équipements simples pour un parcours de santé), un espace de détente (pique-nique...), des jardins familiaux...

ENRICHISSEMENTS

5. Installer des espaces de pic-nic, barbecue et une plaine d'herbe permettant les rencontres familiales comme à la forêt de Bréviande
6. Planter des variétés d'arbres de qualité nécessitant peu d'entretien
7. Réaliser un parcours de santé
8. Privilégier des aménagements qui permettent d'éviter les rassemblements dans le parc la nuit.

REPONSES

5. Ce type d'aménagement existe déjà dans la forêt de Bréviande et impliquerait des coûts d'entretien et de nettoyage supplémentaires.
6. Comme évoqué avec quelques groupes, le parc est conçu pour évoquer un espace naturel. Parmi les nombreux avantages de ce type d'espace, dans le cas qui nous concerne, cela permet de diminuer au minimum les besoins en gestion et entretien des espaces verts. Cela se traduit par :
 - une palette végétale adaptée au milieu ce qui évite les besoins excessifs en arrosage, fertilisation... C'est donc un premier point pour un entretien allégé.
 - Autre point, le choix d'un végétal adapté en fonction de la taille adulte du végétal et du volume recherché et laissé en forme libre ce qui évite des tailles répétées pour contraindre le végétal dans un volume qui n'est pas adapté à sa taille ou à son port naturel.
 - Et enfin, une gestion différenciée des espaces, les seules plantations qui nécessiteront un entretien régulier (8-10 interventions par an), sont les bandes engazonnées de 1m de large autour des circulations piétonnes qui représentent environ 1,5% de la surface totale ; environ 85% du parc est composé de prairies et de plantations de graminées qui nécessitent une à deux interventions de fauche/taille par an maximum. Dans un espace naturel, les feuilles des arbres ne sont pas ramassées pour servir de fertilisant au sol...

Le parc a été conçu en intégrant cette priorité de gérer au mieux le futur budget entretien tout en offrant un espace naturel de qualité à proximité des habitations.
7. A étudier, tout dépendra du coût engendré pour l'acquisition et surtout l'entretien de ce type d'aménagement.
8. Des espaces ouverts, visibles avec un éclairage réduit seront privilégiés pour éviter les rassemblements. Une réflexion approfondie sera menée dans ce sens. De plus les aménagements du parc favoriseront plutôt la promenade.

REMARQUES

1. Le projet semble démesuré pour une petite ville comme Vert-Saint-Denis.

REPONSES

1. Il s'agit d'aménager un espace de 7.8ha non constructible, qui sera entouré d'habitations, et donc d'apporter un élément naturel fort, dédié au temps libre, à la valorisation de la nature et de la convivialité dans le cadre d'un éco-quartier. Est-ce démesuré ?

75% du parc intégrera une large prairie naturelle les boisements existants. Le reste du parc est constitué de boisements (~15%) et de plantations de graminées et arbustes (~7,5%) qui viennent offrir un espace naturel évoquant des espaces simples comme un sous-bois, une roselière, une prairie vallonnée... avec quelques jardins thématiques représentant moins de 1% de la surface du parc pour répondre aux usages demandés lors de l'atelier. Ces espaces sont reliés par des cheminements et liaisons douces de 1m50 (2,5%) (3m de large dans le cas d'une liaison douce mixte piétons/cycles dans les espaces plus urbains).

De nouvelles réponses ont été apportées par le Conseil général depuis la dernière séance sur la thématique de la circulation et du stationnement :

QUESTIONNEMENTS FORMULES LORS DE LA SEANCE PRECEDENTE

1. Quand sera mise en place la deux fois deux voies sur la RD 306 et de quel côté se fera le doublement des voies ?

2. Quels sont les endroits à exproprier pour agrandir la RD306 ?

REPONSES

1. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le département de Seine-et-Marne. La déclaration d'utilité publique a été prononcée par le Préfet de Seine-et-Marne le 12 mars 2010. La section comprise entre la rue du Bois des Saints-Pères à Cesson et le carrefour de la Croix Rouge à Vert-Saint-Denis fait l'objet actuellement d'études de projet.

Une première phase de travaux (doublement de la chaussée et aménagement des bandes parc côté ouest) est en cours de réalisation entre le carrefour de Boissénart et la rue du Bois des Saints-Pères. La deuxième phase de travaux est en cours d'étude et devra intégrer les accès aux opérations riveraines dont l'éco-quartier du Balory.

2. L'élargissement de la chaussée est prévue de part et d'autre de l'axe actuel mais l'emprise nécessaire à la requalification de la RD 306 ne nécessite pas d'expropriation. Le profil en travers de l'aménagement tient compte de l'ilot bâti de la Fontaine Ronde.

3. Pourquoi mettre des feux rouges sur la RD 306 plutôt que des ronds points ?

4. Le trafic risque de largement augmenter sur la RD306.

5. Quels aménagements nécessitent les travaux du T-Zen 2 ? (Traversée du Ru ? Quel tracé sur le site ?)

3. Cet aménagement résulte de la réflexion qui a conduit à la charte urbaine et paysagère signée en 2002 par la CAMVS, le SAN, l'EPA, la DDE et le CG et confirmée par le programme approuvé en 2005 par le CG.

Le dossier approuvé par l'assemblée départementale définit les principes d'aménagement de la RD 306 par section. Pour la section comprise entre le giratoire de Boissénart et le carrefour de la Croix Rouge, les études préliminaires conduisent à retenir des carrefours à feux. Il en est de même sur la section comprise entre le giratoire du Champs de Foire et le carrefour de la Croix Rouge. Ce principe de carrefour à feux permet d'affirmer un caractère de boulevard urbain à la route départementale RD 306.

De plus, les carrefours à feux facilitent les traversées pour les piétons.

4. Les simulations de trafic confirment une augmentation du trafic sur la RD 306 liées aux développements de la Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine et de la ville nouvelle de Sénart. A ce stade des études, le trafic généré par le développement de la ZAC de Balory représenterait 8% du trafic observé à l'heure de pointe du matin.

Les études de circulation menées à l'occasion du dossier de requalification de la RD306 intégraient ce risque. Elles ont d'ailleurs conduit au profil à 2x2 voies mentionné en question 1.

5. Le Tzen 2 est un projet sous maîtrise d'ouvrage du département de Seine-et-Marne. Dans la section située sur la ZAC de Balory, le tracé se situe entre les habitations constituant le front bâti de la commune et la digue du bassin des Haies Fleuries. Le franchissement du ru se fait au-dessus de la partie actuellement canalisée du ru.

Au sud du carrefour de la Croix rouge, l'accueil du TZen2 nécessitera d'installer une chaussée bidirectionnelle de 7 m de large dédiée à ces bus, au centre de la RD306, mais également d'aménager les espaces réservés aux stations. Tout ceci imposera de requalifier la totalité du profil en travers de la RD306 du carrefour de la Croix Rouge jusqu'au giratoire du Champ de Foire.